

## SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2014

### **Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 3 mars 2014, à 19 heures, à la salle du conseil, 821, rue Principale.**

Sont présents: Renée Vigneault et Guylaine Blondeau, conseillères ainsi que Claude Blier, Jean-Claude Gagnon et Paul-André Bégin, conseillers formant quorum sous la présidence de Rosaire Croteau, maire.

Sont également présents : Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière, Vicky Labranche, inspectrice en environnement et permis, Diane Vigneault, responsable des loisirs et Constant Roberge, contremaître des travaux publics.

#### **Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par Rosaire Croteau, maire.

Il demande à chaque conseiller présent s'il y a des points à ajouter à l'ordre du jour suivant :

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
  - Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- C) Adoption des procès-verbaux
- D) 1<sup>re</sup> période de questions
- E) Rapport des loisirs
- F) Varia
  - Délégation de sorties
  - Demande de dérogation mineure de Marco Bellavance
  - Demande de dérogation mineure de Harold Roy
  - Journée d'information sur l'eau (GROBEC)
  - Règlement concernant la tarification des services de loisirs
  - Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec
  - Reddition de comptes MTQ
  - Annulation de la résolution no 2013-12-371
  - Entretien d'hiver d'une partie du rang 5 Sud
  - Gestion documentaire
  - Invitation du Cercle des Fermières
  - Invitation de Réseau Biblio
  - Aide financière à Sur le Chemin des Artisans
  - Aide financière à la Journée de démonstration forestière
  - Sommet sur la croissance démographique
  - Congrès COMBEQ
  - Adhésion à Tourisme Érable
  - Location de tables et chaises
  - Assemblée générale du CLD de l'Érable
  - Patrouille nautique
  - Demande d'appui d'Eau Everest inc. (CPTAQ)
  - Renovations de l'hôtel de ville
  - Demande de soumissions « MG20 »
  - Demande de soumissions « MG20B »
  - Demande de soumissions « pierre 1 pouce net »
  - Demande de soumissions « location niveleuse »
  - Demande de prix « machineries »
  - Avis de motion : règlement permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux
- G) Rapport d'environnement et de voirie
- H) 2<sup>e</sup> période de questions
- I) Présentation des comptes
- J) Clôture de la séance

2014-03-55

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que

proposé et en laissant le varia ouvert. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2014-03-56 Intersion des points à l'ordre du jour**

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour au besoin. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2014-03-57 Adoption du procès-verbal**

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2014, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Paul-André Bégin et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2014 tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 8 personnes présentes à la 1<sup>re</sup> période de questions.

**2014-03-58 Rapport des loisirs**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Claude Blier et résolu d'accepter le rapport des loisirs de février 2014 tel que présenté par Diane Vigneault, responsable des loisirs. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2014-03-59 Prévisions de sorties**

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'approuver les prévisions et ratifications des délégations suivantes :

<u>Noms</u>	<u>Sujet</u>	<u>Endroits</u>	<u>Date</u>
R. Croteau	journée GROBEC	Victoriaville	2014-03-26
R. Croteau	recouvrement rtes	Plessisville	2014-03-17
B. Barlow	recouvrement rtes	Plessisville	2014-03-17

**2014-03-60 Dérogation mineure de Marco Bellavance**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Paul-André Bégin et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Marco Bellavance, soit de permettre la construction d'un bâtiment principal sur le lot no 623a-20 malgré le fait que les mesures de largeur et de profondeur ont été inversées lors du lotissement de la nouvelle rue privée. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2014-03-61 Dérogation mineure d'Harold Roy**

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Claude Blier et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure d'Harold Roy afin de permettre la construction d'une remise inhabitable de 7 mètres de hauteur au lieu de 5 mètres sur le terrain du chalet situé au 1620 route des Chalets. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2014-03-62 Journée d'information sur l'eau**

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Claude Blier et résolu d'autoriser Jean-Claude Gagnon à assister à la Journée d'information sur l'eau organisée par GROBEC qui aura lieu à Victoriaville le 26 mars 2014 et de défrayer

les frais d'inscription de 40 \$ et autres frais encourus. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-03-63

**Adoption du règlement concernant la tarification des services de loisirs**

Attendu que tous les membres du conseil, sans exception, ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie du règlement au moins 2 jours juridiques avant la tenue de la séance;

Attendu que tous les membres du conseil présents confirment l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'adopter le règlement no 2014-135 intitulé « Règlement concernant la tarification des services de loisirs ». Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**RÈGLEMENT no 2014-135**

Règlement concernant la tarification des services de loisirs

Attendu que ce conseil désire établir différents tarifs pour l'utilisation des équipements, des terrains et des locaux du service des sports, des loisirs et de la culture;

Attendu que le conseil municipal a le pouvoir d'imposer lesdits tarifs en vertu de l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale;

Attendu qu'un avis de motion a été régulièrement donné, conformément à l'article 445 du Code municipal par Renée Vigneault, conseillère, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 février 2014;

Attendu que tous les membres du conseil, sans exception, ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie du règlement au moins 2 jours juridiques avant la tenue de la séance;

Attendu que tous les membres du conseil présents confirment l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu que le conseil municipal décrète ce qui suit :

Article 1 :

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 : DÉFINITIONS

Les définitions suivantes s'appliquent :

Résident : toute personne physique ayant son domicile légal à Saint-Ferdinand;

Abonné extérieur : toute personne physique ayant son domicile légal dans une municipalité autre que Saint-Ferdinand mais qui paie des taxes municipales à Saint-Ferdinand (incluant la famille immédiate ayant son domicile au même endroit);

Non-résident : toute personne physique ayant son domicile légal dans une municipalité autre que Saint-Ferdinand.

Article 3 : TERRAIN DE BALLE

Les tarifs suivants sont établis pour l'utilisation du terrain de balle :

Tournoi du vendredi soir au dimanche soir : 200 \$  
Saison : 15\$/1.5 heure  
Jour : 100 \$

Article 4 : TERRAINS DE JEUX ET CAMPS DE JOUR

Les tarifs saisonniers suivants sont établis pour la participation d'un enfant aux terrains de jeux et camps de jour :

Pour les résidents et les abonnés extérieurs :

Temps partiel : 50 \$  
Temps plein : 85 \$  
Escompte à compter du 3<sup>e</sup> enfant inscrit à temps plein avant le 1<sup>er</sup> mai : 10 \$

Supplément à payer en sus du tarif prévu pour une inscription reçue après la date limite d'inscription (temps partiel et temps plein) :

Après le 30 avril : 10 \$  
Entre le 1<sup>er</sup> juin et le 20 juin : 30 \$  
Après le 20 juin (s'il reste des places disponibles) : 60 \$

Pour les non-résidents :

Le tarif pour l'inscription d'un non-résident aux terrains de jeux et camps de jour est le double du tarif prévu pour cette activité.

Services de garde :

Pour les résidents et les abonnés extérieurs :

Temps partiel (3 jours/semaine) :  
le matin (arrivée entre 7h30 et 8h00) ET le soir : 40 \$  
le matin (arrivée entre 8h00 et 9h00) ET le soir : 35 \$  
le matin (arrivée entre 7h30 et 8h00) OU le soir (entre 16h00 et 17h30) : 20 \$  
le matin (arrivée entre 8h00 et 9h00) : 17.50 \$

Temps complet (5 jours/semaine) :  
le matin (arrivée entre 7h30 et 8h00) ET le soir : 60 \$  
le matin (arrivée entre 8h00 et 9h00) ET le soir : 55 \$  
le matin (arrivée entre 7h30 et 8h00) OU le soir (entre 16h00 et 17h30) : 30 \$  
le matin (arrivée entre 8h00 et 9h00) : 27.50 \$

Supplément à payer en sus du tarif prévu pour une inscription reçue après la date limite d'inscription (temps partiel et temps plein) :

Après le 30 avril : 10 \$  
Entre le 1<sup>er</sup> juin et le 20 juin : 30 \$  
Après le 20 juin (s'il reste des places disponibles) : 60 \$

Pour les non-résidents :

Le tarif pour l'inscription d'un non-résident aux services de garde est le double du tarif prévu pour cette activité.

Article 5 : BALLE MOLLE

Les tarifs saisonniers suivants sont établis pour les activités de balle molle :

Pour les résidents et les abonnés extérieurs :

Les jeunes de 8 à 15 ans :	30 \$
Pour un 2 <sup>e</sup> enfant et plus d'une même famille :	25 \$
Les jeunes de 5 à 7 ans :	20 \$
Pour un 2 <sup>e</sup> enfant et plus d'une même famille :	15 \$

Pour les non-résidents :

Un tarif de 30 \$ est établi pour l'inscription d'un non-résident de 8 à 15 ans à la balle molle en sus du tarif prévu pour cette activité.

Un tarif de 20 \$ est établi pour l'inscription d'un non-résident de 5 à 7 ans à la balle molle en sus du tarif prévu pour cette activité.

Article 6 : SOCCER

Les tarifs saisonniers suivants sont établis pour les activités de soccer :

Pour les résidents et les abonnés extérieurs :

Les jeunes de 4 à 15 ans :	20 \$
Pour un 2 <sup>e</sup> enfant et plus d'une même famille :	15 \$

Pour les non-résidents :

Un tarif de 20 \$ est établi pour l'inscription d'un non-résident de 4 à 15 ans au soccer en sus du tarif prévu pour cette activité.

Article 7 : LOCATION DE GLACE

Les tarifs suivants sont établis pour la location de glace :

Pour les résidents :	40 \$/heure
Pour les abonnés extérieurs :	40 \$/heure
Pour les non-résidents :	60 \$/heure

Article 8 : HOCKEY

Pour les résidents et les abonnés extérieurs :

Pour les jeunes de 6 à 12 ans :	30 \$
Pour un 2 <sup>e</sup> enfant et plus d'une même famille :	25 \$

Pour les non-résidents :

Un tarif de 30 \$ est établi pour l'inscription d'un non-résident de 6 à 12 ans au hockey en sus du tarif prévu pour cette activité.

Article 9 : INITIATION AU PATINAGE

Pour les résidents et les abonnés extérieurs :

Pour les jeunes de 4 à 10 ans :	30 \$
Pour un 2 <sup>e</sup> enfant et plus d'une même famille :	25 \$

Pour les non-résidents :

Un tarif de 30 \$ est établi pour l'inscription d'un non-résident de 4 à 10 ans à l'initiation au patinage en sus du tarif prévu pour cette activité.

Article 10 : BIBLIOTHÈQUE

Les tarifs d'abonnement suivants sont établis pour la bibliothèque Onil-Garneau :

Pour les résidents :	15 \$
Pour les abonnés extérieurs :	15 \$

Pour les non résidents :

Un tarif de 100 \$ est établi pour l'abonnement d'un non-résident à la bibliothèque Onil-Garneau en sus du tarif prévu pour cette activité.

Article 11 :

Les tarifs d'abonnement aux activités sont remis aux comités responsables de l'organisation de l'activité.

Les tarifs supplémentaires pour l'abonnement d'un non-résident sont remis à la municipalité.

Article 12 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 3 février 2014

Adoption : 3 mars 2014

Publication :

**2014-03-64**

**Achat des jeux sur ressort pour le PMVI**

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Paul-André Bégin et résolu d'accepter la soumission no 334 de Jeux 1000 pattes pour deux jeux sur ressort au prix de 1 540.67 \$ (taxes incluses). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2014-03-65**

**Achat des jeux d'eau pour le PMVI**

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'accepter la soumission no 1041749 de Jambette pour deux jeux d'eau au prix de 7 962.02 \$ (taxes incluses). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2014-03-66**

**Reddition de comptes MTQ**

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 298 299 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

Attend que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

Pour ces motifs, sur une proposition de Claude Blier, appuyé par Paul-André Bégin, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Ferdinand informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**2014-03-67 Annulation de la résolution 2013-12-371**

Attendu que le trajet pour l'ouverture du rang 5 Sud est modifié et ne correspond plus à ce qui est indiqué dans la résolution no 2013-12-371;

En conséquence, il est proposé Jean-Claude Gagnon, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'annuler la résolution no 2013-12-371 et de refaire une nouvelle résolution pour le même sujet avec le nouveau tracé pour l'ouverture dudit rang 5 Sud. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2014-03-68 Entretien d'hiver d'une partie du rang 5 Sud**

Considérant qu'il y a maintenant une résidence permanente au 243 rang 5 Sud;

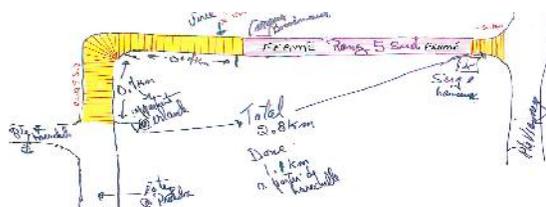
Considérant qu'il y a lieu d'ouvrir le rang 5 Sud en période hivernale;

Considérant qu'il y a lieu d'avertir l'entrepreneur pour l'entretien des chemins d'hiver de cette modification à son contrat;

Considérant que l'article 22 du devis spécifique, faisant partie du contrat, intitulé « modification circuit » stipule qu'il est loisible à la municipalité, qu'après la signature du contrat, d'allonger ou raccourcir le circuit de 4% du nombre total de kilomètre inscrit au point 1. du cahier des charges et ce, pour la durée du contrat confié à l'entrepreneur sans qu'une modification de cette nature, donne à ce dernier, droit à une compensation ou à un recours en dommage;

Considérant que le même article mentionne que la municipalité paiera, selon le prix inscrit au formulaire de soumission;

En conséquence, il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Claude Blier et résolu d'informer l'entrepreneur Transport Breton Lamontagne d'ajouter à son trajet le rang 5 Sud d'une longueur de 1,1 km à partir de l'intersection de la route Larochelle et la Côte Proulx(Irlande)et du rang 5 sud (St-Ferdinand)continuité de la Côte Proulx jusqu'au rond de virée situé au 243 rang 5 sud.



Il est de plus résolu de conclure une entente avec les propriétaires du 243 rang 5 Sud pour un rond de virée et

d'autoriser le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer ladite entente. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2014-03-69      Offre de services en gestion documentaire**

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'accepter l'offre de services en gestion documentaire (phase 1) préparée par Catherine Vaillancourt de la MRC de l'Érable au montant approximatif de 13 792.50 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2014-03-70      Invitation du Cercle des Fermières**

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'autoriser le maire à assister au souper de cabane à sucre du Cercle des Fermières de Saint-Ferdinand qui aura lieu le 14 mars et de défrayer le coût de 15 \$ par personne pour cette activité. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2014-03-71      Invitation de Réseau Biblio**

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'autoriser Claude Blier à assister à la soirée d'information pour les nouveaux membres du Réseau Biblio CQLM qui aura lieu le 27 mars à Trois-Rivières. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2014-03-72      Aide financière à Sur le Chemin des Artisans**

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Paul-André Bégin et résolu de verser une aide financière de 250 \$ aux organisateurs de « Sur le Chemin des Artisans » pour la promotion de l'événement qui se tiendra à l'automne 2014. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2014-03-73      Journée de démonstration forestière de l'Érable**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Claude Blier et résolu de verser une aide financière de 100 \$ au CLD de l'Érable pour l'organisation de la Journée de démonstration forestière de l'Érable qui aura lieu le 20 septembre 2014 à St-Pierre-Baptiste. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2014-03-74      Sommet sur la croissance démographique**

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'autoriser Rosaire Croteau, Claude Blier, Jean-Claude Gagnon et Paul-André Bégin ainsi que Vicky Labranche à participer au Sommet sur la croissance démographique dans la MRC de l'Érable qui aura lieu le 27 mars au Manoir du Lac William. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2014-03-75      Congrès COMBEQ**

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Claude Blier et résolu d'autoriser l'inspectrice en environnement et permis, Vicky Labranche, à assister au congrès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec qui se tiendra à La Malbaie les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 mai 2014 et de défrayer les frais d'inscription de 550 \$ (taxes en sus) et autres frais encourus. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-03-76

**Adhésion à Tourisme Érable**

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Renée Vigneault et résolu de renouveler l'adhésion à Tourisme Érable pour l'année 2014 et d'autoriser le paiement de la cotisation de 201.21 \$ (taxes incluses). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-03-77

**Location de tables et chaises**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu que la gestion de la location des tables et chaises incombe aux Loisirs de Saint-Ferdinand et que le prêt des tables et chaises demeure gratuit aux organismes de la municipalité. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-03-78

**Assemblée générale du CLD de l'Érable**

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'autoriser le maire Rosaire Croteau et, en son absence, la conseillère Guylaine Blondeau à assister à l'assemblée générale annuelle du CLD de l'Érable qui se tiendra le 15 avril 2014 à St-Pierre-Baptiste. Adopté à l'unanimité des conseillers le maire n'ayant pas voté.

2014-03-79

**Patrouille nautique**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Paul-André Bégin et résolu que le conseil municipal de Saint-Ferdinand autorise Vicky Labranche, inspectrice en environnement et permis, à poursuivre les démarches nécessaires pour amener le projet de la patrouille nautique sur le lac William à terme et qui consiste à trouver des étudiants en techniques policières, de compléter les formulaires requis pour que les personnes engagées soient nommées inspecteurs municipaux, division patrouille nautique, pour atteindre l'autorisation d'émettre des contraventions et à remplir tout formulaire nécessaire. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2014-03-80

**Appui à Eau Everest inc. (CPTAQ)**

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand doit apporter ses recommandations aux demandes faites à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Attendu que la demande consiste au lotissement et à l'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur une partie du lot 286, rang 6, canton d'Halifax pour une superficie de 6 503 mètres carrés;

Attendu que la présente demande consiste à l'agrandissement de la bâtisse existante appartenant à 9156-5333 Québec inc. et dont l'utilisation à des fins non agricoles soit à des fins commerciales a déjà été autorisée par la CPTAQ;

Attendu que la superficie demandée est le minimum nécessaire à la réalisation du projet;

Attend qu'après analyse de la demande, l'inspectrice en bâtiment et environnement confirme que cette demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

Attendu qu'il existe des espaces disponibles sur le territoire de la municipalité mais que pour la présente demande, la réalisation du projet doit s'effectuer à l'endroit demandé en raison de la présence de la source d'eau et des infrastructures déjà existantes;

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu que le conseil municipal de Saint-Ferdinand est favorable à la demande d'Eau Everest inc. pour le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture pour une superficie de 6 503 mètres carrés sur une partie du lot 286, rang 6, canton d'Halifax et elle appuie cette demande auprès de la CPTAQ. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2014-03-81                    Rénovations de l'hôtel de ville**

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu de retenir les services de Construction Labbé Drywall inc. pour tirer les joints sur les murs au nouvel hôtel de ville pour un montant estimé de 600 \$ (taxes en sus). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2014-03-82                    Rénovations de l'hôtel de ville**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'accepter la soumission de La Maison du Prélart (1984) inc. pour les recouvrements de plancher au nouvel hôtel de ville pour un montant estimé de 6 378.27 \$ (taxes incluses). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2014-03-83                    Demande de soumissions « MG20 »**

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu de demander des soumissions sur invitation aux fournisseurs désignés par le conseil municipal à la secrétaire-trésorière pour la fourniture d'environ 2 000 tonnes métriques de MG20, pour l'entretien général des chemins, conforme aux exigences du Cahier des charges et devis généraux du ministère des Transports du Québec, dernière édition (1997) et ses amendements. Le prix doit inclure les frais de chargement et de pesée et ne doit pas inclure les frais de transport et les taxes. Les matériaux doivent être disponibles pour le 1<sup>er</sup> mai 2014. S'il n'y a pas d'agrégats disponibles pour le 1<sup>er</sup> mai 2014, cette résolution autorise le conseil à s'approvisionner au deuxième plus bas soumissionnaire sans plus de formalités. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2014-03-84                    Demande de soumissions « MG20B »**

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Renée Vigneault et résolu de demander des soumissions sur invitation aux fournisseurs désignés par le conseil municipal à la secrétaire-trésorière pour la fourniture d'environ 9 300 tonnes métriques de MG20B, pour l'entretien général des chemins, conforme aux exigences du Cahier des charges et devis généraux du ministère des Transports du Québec, dernière édition (1997) et ses amendements. Le prix doit inclure les frais de chargement et de pesée et ne doit pas inclure les frais de transport et les taxes. Les matériaux doivent être disponibles pour le 1<sup>er</sup> mai 2014. S'il n'y a pas d'agrégats disponibles pour le 1<sup>er</sup> mai 2014, cette résolution autorise le conseil à s'approvisionner au deuxième plus bas soumissionnaire sans plus de formalités. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2014-03-85                    Demande de soumissions « pierre 1 pouce net »**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Renée Vigneault et résolu de demander des soumissions sur invitation aux fournisseurs désignés par le conseil municipal à la secrétaire-trésorière pour la fourniture

d'environ 600 tonnes métriques d'agrégats de pierre concassée 1 pouce net, pour l'entretien général des routes, conforme aux exigences du Cahier des charges et devis généraux du ministère des Transports du Québec, dernière édition (1997) et ses amendements. Le prix doit inclure les frais de chargement et de pesée et ne doit pas inclure les frais de transport et les taxes. Les matériaux doivent être disponibles pour le 1<sup>er</sup> mai 2014. S'il n'y a pas d'agrégats disponibles pour le 1<sup>er</sup> mai 2014, cette résolution autorise le conseil à s'approvisionner au deuxième plus bas soumissionnaire sans plus de formalités. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2014-03-86 Demande de soumissions « location niveleuse »**

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Paul-André Bégin et résolu de demander des soumissions sur invitation aux entrepreneurs désignés par le conseil municipal à la secrétaire-trésorière pour les services, **sur demande seulement du contremaître des travaux publics**, d'une niveleuse avec opérateur de 5 ans et plus d'expérience pour l'entretien général des chemins pour la période de mars à décembre 2014. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2014-03-87 Demande de prix de machineries**

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu de demander à Transport Jean-Guy Breton inc., Excavations Pascal Binette, Excavation Gravière Lamontagne et Construction Frontenac de fournir à la municipalité une liste de prix pour l'année 2014 de toute leur machinerie incluant l'opérateur d'expérience de 2 ans et plus et les dépenses incidentes pour les travaux, **sur demande**, d'entretien général des chemins. Cette demande ne fait pas partie d'un processus d'appel d'offres. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT PERMETTANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE (VHR) SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX**

Madame Guylaine Blondeau, conseillère, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance subséquente du conseil, d'un règlement municipal permettant la circulation des véhicules hors route (VHR) sur certains chemins municipaux.

**2014-03-88 Rapport d'environnement**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Claude Blier et résolu d'accepter le rapport d'environnement de février 2014 tel que présenté par Vicky Labranche, inspectrice en environnement et permis. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2014-03-89 Surveillance des travaux à la rampe de mise à l'eau**

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu de retenir les services d'Annick Gagnon Gagné, ingénieure de la MRC de l'Érable pour la surveillance des travaux à la rampe de mise à l'eau à la marina. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2014-03-90 Rapport de voirie**

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Claude Blier et résolu d'accepter le rapport de voirie de février 2014 tel que présenté par Constant Roberge, contremaître des travaux publics. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 5 personnes présentes à la 2<sup>e</sup> période de questions.

**2014-03-91      Présentation des comptes**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'approuver et de payer les comptes du mois de février 2014 tels que présentés pour un montant de 316 010.47 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2014-03-92      Clôture de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Claude Blier, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu que la présente séance soit levée à 20h55. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

---

Maire

---

Secrétaire-trésorière